

## Reconversion en commerce après M2 DAF

Par Lazivzar, le 24/07/2024 à 20:28

Bonjour à toutes et à tous,

Lors d'un précédent sujet, j'avais évoqué sur ce forum mon impasse sur mes choix futurs de carrière, et vous avez été plusieurs à me répondre (je vous en remercie encore). Aujourd'hui, j'actualise la question et en appelle à vos témoignages, ainsi qu'à vos expériences potentielles.

Voici les détails de ma situation :

Je suis titulaire d'un master droit des affaires (mention bien). Après une expérience très peu concluante pendant presque un an en cabinet, j'ai tenté le concours du CRFPA, que je n'ai pas obtenu.

L'expérience professionnelle en cabinet d'avocats m'avait fait traverser une belle période de déprime et ce que je considère aujourd'hui être un burn-out. Terrifié à l'idée de me tromper, d'être couteux pour l'entreprise et écrasé par le poids de "tout ce que je ne savais pas", cette expérience m'a réellement détruit à l'époque.

Pour me relancer, j'ai trouvé un petit boulot en temps plein dans un centre commercial, afin de travailler avec mes mains et me vider la tête, ce qui m'a fait un bien fou. J'ai pas mal évolué sur un plan personnel et j'ai pu me consacrer à moi. Cependant, je suis à présent désireux de reprendre des études, afin d'enrichir mon profil, développer mes compétences, et d'ouvrir le champ des possibles :)

La blessure étant encore un peu "à vif", je ne souhaite pas travailler dans le droit pur et dur à nouveau. Je viens d'achever un bilan de compétences et d'orientation, et le secteur qui se profilerait pour moi serait le commerce.

J'en viens à mes questions !

A force de recherches, je trouve beaucoup de propositions de formations en commerce, management et gestion. Mais à voir beaucoup de propositions, on s'y perd.

Je recherche en effet une formation exécutable en *un an dans l'idéal* (max. deux ans à défaut) et qui me formera aux rudiments du commerce et de la gestion d'entreprise, accessible après un master de droit.

Je suis un peu perdu dans les diverses formations (Bachelors, Masters of sciences, MBA..) et malgré les descriptifs des écoles en la matière, je ne sais pas réellement ce qui m'est

accessible en pratique.

Je souhaite viser haut (le plus haut possible en réalité), mais je ne sais pas ce qui est conciliable avec mon parcours et mes ambitions qui sont peut-être hors-sol... Je manque de recul par rapport à ce problème, et c'est pourquoi je consulte tous les avis, y compris ceux de mes anciens confrères juristes :)

Merci grandement à ceux qui prendront le temps de me répondre,

Très bonne soirée et bonnes vacances à ceux qui ont la chance d'en être !

Par **Lorella**, le 24/07/2024 à 21:02

Bonsoir,

Vous êtes perdu, car peut-être vous ne prenez pas le problème par le bon angle.

Vous êtes à la recherche d'une école de commerce. Mais avant tout, vous devez vous poser les questions suivantes :

Vous voulez travailler dans le commerce, mais quel secteur ? C'est vaste. Commerce de produits, commerce de services. Commerce de particuliers, commerce de professionnels. Un commerce indépendant ou un commerce de marque, commerce sédentaire ou itinérant ? quelle taille de commerce ? Travaillez seul ou avec des salariés et combien ?

Votre projet à ce jour est bien trop abstrait.

Quand vous aurez mieux défini votre objectif, vous pourrez alors aller voir les profils Linkedin des personnes qui travaillent dans le type de commerce qui vous intéresse et voir quelle formation elles ont suivie.

Par **Lazivzar**, le 24/07/2024 à 22:07

Bonsoir Lorella,

Merci de votre réponse !

Vous avez raison. Mon projet n'est pas abouti.

Cependant, il s'agissait surtout de savoir quel type de formation (de manière générale) est accessible après le M2 DAF, je ne projette pas de chercher une formation en particulier pour le moment.. De toute manière, j'ai conscience que je vais devoir acquérir des compétences commerciales transversales, car l'on n'apprend pas pareilles compétences en fac de droit.

Le développement commercial est un secteur qui m'attire, et les bases juridiques enseignées en DAF donnent une bonne compréhension des techniques sociétaires.

Il s'agissait plus d'un appel à témoignage général, de quelle manière un M2 DAF peut permettre une passerelle et capitaliser dans ma situation. Mais effectivement, votre message me rappelle que je dois encore murir mon projet.

Merci encore d'avoir pris le temps de me répondre,  
Je reste à l'écoute de tout témoignage en la matière !  
Bonne soirée !

Par **Zénas Nomikos**, le **26/07/2024 à 13:55**

Bonjour,

vous ne souhaitez-pas faire une thèse de doctorat en droit?

Dommage car vous avez le profil pour ça avec votre mention bien en M2.

Au moins faites une année de thèse pour voir si ça vous plait ou pas, histoire de fermer une porte ou d'en ouvrir une.

Il y a aussi la thèse professionnelle cifre et autres :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/docteurat-doctorat-droit-aspects-juridiques-33030.htm>

Par **Isidore Beautelet**, le **27/07/2024 à 12:58**

Bonjour

[quote]

Dommage car vous avez le profil pour ça avec votre mention bien en M2.

[/quote]

En réalité, la mention obtenue lors du M2 n'est pas suffisante pour dire si une personne a le profil pour continuer en doctorat.

En effet, c'est surtout le mémoire qui permet de jauger.

[quote]

Au moins faites une année de thèse pour voir si ça vous plait ou pas, histoire de fermer une porte ou d'en ouvrir une.

[/quote]

Le problème c'est qu'il est de plus en plus compliqué de s'inscrire en doctorat. Que l'on soit financé ou non, l'inscription en thèse est conditionné à l'avis favorable d'un comité composé d'enseignants-chercheurs relevant du labo dans lequel le futur doctorant souhaite réaliser sa thèse.

Ce comité va vérifier la motivation du futur du doctorant, il faut donc être convainquant. Les laboratoires n'aiment pas les abandons de thèse car cela leur font perdre des financements.

Par **Zénas Nomikos**, le **27/07/2024 à 15:29**

Bonjour tout le monde,

je viens de lire la réponse d'Isidore et, comme d'habitude, je le trouve lumineux et très éclairant.

Merci pour tout Isidore.

J'étais loin de me douter de toute ces réalités concernant la thèse de doctorat en droit et tout ce qui va avec.

Encore merci Isidore.

Par **Isidore Beautelet**, le **28/07/2024 à 12:04**

Mais de rien Zénas !

Il faut dire que généralement on découvre toutes ces conditions qu'après sa soutenance de mémoire.

Par **R**, le **05/08/2024 à 08:26**

Bonjour,

Vous pouvez tenter de candidater a un MBA ou a un mastere spécialisé dans une école publique de commerce ou a distance Vous bénéficieriez ainsi d'une formation en alternance pour ne pas vous depaysser .